

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, Éthiopie, B.P.: 3243 Tél.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321

Courriel: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ

449^{ème} RÉUNION

ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE

11 AOÛT 2014

PSC/PR/COMM.(CDXLIX)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 449^{ème} réunion, tenue le 11 août 2014, a adopté la décision ci-après sur la situation au Mali et dans la région du Sahel:

Le Conseil,

1. **Prend note** du rapport de la Présidente de la Commission sur le Mali et le Sahel et les activités de la Mission de l'UA pour le Mali et le Sahel [PSC/PR/2.(CDXLIX)], ainsi que de la présentation faite par le Haut Représentant de l'UA pour le Mali et le Sahel, Pierre Buyoya. Le Conseil **prend également note** des déclarations faites par les représentants du Mali, du Ghana, en sa qualité de pays assurant la présidence de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), ainsi que par des pays membres du Conseil de sécurité des Nations unies (États-Unis d'Amérique, France, Nigeria, Rwanda, Royaume-Uni et Tchad), le Secrétariat des Nations unies et l'Union européenne (UE);
2. **Rappelle** ses communiqués et communiqués de presse antérieurs sur la situation au Mali, ainsi que le paragraphe 17 de la décision Assembly/AU/Dec.536(XXIII) sur le rapport du Conseil de paix et de sécurité sur ses activités et l'état de la paix et de la sécurité en Afrique, adoptée par la 23^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'Union, tenue à Malabo, en Guinée Équatoriale, les 26 et 27 juin 2014 ;
3. **Réaffirme** son attachement à l'unité, à l'intégrité territoriale et à la souveraineté du Mali ;
4. **Se félicite** des efforts qui ont abouti au parachèvement de la restauration de l'ordre constitutionnel au Mali, à la suite des élections présidentielle et législatives tenues au cours du second semestre de l'année 2013. Le Conseil **réitère le soutien** de l'UA aux efforts visant à consolider les avancées enregistrées dans la stabilisation du Mali, la restauration de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire malien et la consolidation de la paix dans ce pays ;
5. **Réitère l'appréciation** de l'UA aux pays de la région, notamment l'Algérie et le Burkina Faso, ainsi qu'aux partenaires internationaux pour les efforts qu'ils déploient en vue de la promotion durable de la paix, de la sécurité et de la stabilité au Mali. À cet égard, le Conseil **exprime à nouveau la reconnaissance** de l'UA au Président Mohamed Ould Abdel Aziz de la Mauritanie, Président en exercice de l'UA, pour avoir facilité la conclusion, le 23 mai 2014, après les regrettables incidents survenus à Kidal, dans le nord du pays, d'un Accord de cessez-le-feu entre le Gouvernement malien et les mouvements armés. Le Conseil **se réjouit** de l'engagement du Gouvernement malien à œuvrer en faveur du règlement rapide de la crise au nord du Mali et de la réconciliation nationale dans le cadre du suivi de l'Accord préliminaire de Ouagadougou du 18 juin 2013, ainsi que de la signature, par les mouvements armés, les 9 et 14 juin 2014, respectivement, de la Déclaration et de la Plateforme préliminaire d'Alger ;
6. **Se félicite** de la conclusion réussie de la première étape des Pourparlers inclusifs inter-maliens prévus aux termes de l'Accord de Ouagadougou, avec la signature, le 24 juillet 2014, à Alger, par toutes les Parties prenantes au processus de négociations, d'une Feuille de route consensuelle et d'une Déclaration de cessation des hostilités, sous l'égide de la Médiation

algérienne, en coordination avec l'UA, les Nations unies, la Médiation de la CEDEAO, l'UE et l'Organisation de la Coopération islamique (OCI) et avec l'accompagnement des pays de la région (Burkina Faso, Mauritanie, Niger et Tchad). Le Conseil **exhorte** les Parties maliennes à saisir l'opportunité qu'offre cette avancée significative pour trouver une solution négociée et consensuelle à la crise actuelle, dans le respect de la souveraineté, de l'unité, de l'intégrité territoriale et du caractère laïc de la République du Mali, ayant à l'esprit la décision Assembly/AU/Dec.501(XXII) déclarant 2014 – 2024 “Décennie Madiba Nelson Mandela sur la Réconciliation en Afrique”, adoptée par la 22^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'Union, tenue à Addis Abéba, du 30 au 31 janvier 2014, ainsi que l'engagement des chefs d'État et de Gouvernement de réduire les armes au silence et de mettre un terme définitif à tous les conflits sur le continent, tel que contenu dans la Déclaration solennelle sur le cinquantième anniversaire de l'OUA/UA, adoptée par la Conférence de l'Union le 25 mai 2013 ;

7. **Prend note** de la décision des Parties prenantes maliennes d'engager la deuxième étape des Pourparlers inclusifs du 17 août au 11 septembre 2014, à Alger. Le Conseil **souligne la nécessité** pour les Parties maliennes de tout mettre en œuvre pour maintenir entre elles le climat de confiance nécessaire à l'arrêt définitif de toutes les hostilités, ainsi qu'à la poursuite et à l'aboutissement des négociations. À cet égard, le Conseil **appelle** les mouvements armés maliens à faire preuve de tolérance et à s'accepter mutuellement, en vue de faciliter la recherche d'une solution durable à la crise qui prévaut au Mali ;

8. **Exprime** le soutien total de l'UA aux efforts que déploie le Gouvernement algérien, sous l'autorité du Président Abdelaziz Bouteflika, à la demande du Président Ibrahim Boubacar Keita du Mali, et avec l'appui des autres pays de la région, en vue d'aider les acteurs maliens à relever les défis auxquels leur pays est confronté. Le Conseil **prend note** avec satisfaction de la mobilisation des partenaires internationaux en appui au processus en cours, dont l'aboutissement contribuera significativement à la stabilisation durable de la situation au Mali, ainsi qu'aux efforts visant à relever les défis à la paix et à la sécurité dans l'espace sahélo-saharien ;

9. **Prend note** de l'adoption par le Conseil de sécurité des Nations unies, le 25 juin 2014, de la résolution 2164 (2014) sur la situation au Mali, et **exhorte** les États membres de l'UA à contribuer à la mise en œuvre réussie des décisions y contenues, en particulier le renforcement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), par la mise à disposition des troupes et des personnels de police requis ;

10. **Réitère sa profonde préoccupation** face à la persistance de la menace du terrorisme dans la région sahélo-saharienne, comme en témoignent notamment les incidents récurrents au Nord du Mali et les attaques que le groupe Boko Haram continue de commettre au Nigeria. Le Conseil **note aussi avec une profonde préoccupation** l'ampleur croissante du fléau de la criminalité transnationale organisée et ses liens avec le terrorisme, et **relève** la situation difficile prévalant en Libye, qui appelle, dans un esprit de solidarité africaine, une mobilisation de la région et du continent dans son ensemble pour aider ce pays à surmonter les défis auxquels il est confronté ;

11. **Réitère la ferme condamnation** par l'UA des attaques perpétrées par les groupes terroristes et armés au nord du Mali, ainsi que sa détermination à combattre ce fléau dans le cadre des instruments africains et internationaux pertinents, soulignant à cet égard, l'opportunité qu'offre la

tenue à Nairobi, au Kenya, le 2 septembre 2014, d'une réunion au Sommet du Conseil de paix et de sécurité ouverte à l'ensemble des États membres et aux partenaires internationaux concernés sous la présidence du Président Idriss Deby Itno du Tchad, en sa qualité de Président du Conseil pour le mois de septembre 2014 ;

12. **Rappelle** le paragraphe 18 de la décision Assembly/AU/Dec.536(XXIII), par laquelle la Conférence de l'Union a réaffirmé la nécessité d'efforts continus pour s'attaquer de manière globale, collective et coordonnée aux défis multiformes auxquels est confrontée la région du Sahel, a souligné l'importance du rôle de la Plateforme ministérielle établie en novembre 2013 et chargée, avec l'appui du Secrétariat technique UA/Nations unies, de la coordination des efforts internationaux sur le Sahel, s'est félicité de l'élaboration par l'UA d'une Stratégie pour le Sahel, a encouragé la Mission de l'UA pour le Mali et Sahel (MISAHEL) à poursuivre et à intensifier ses efforts en appui aux pays de la région, et a réaffirmé son soutien au Processus de Nouakchott sur le renforcement de la coopération sécuritaire et l'opérationnalisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) dans la région sahélo-saharienne, lancé, en mars 2013, sous l'égide de la Commission ;

13. **Félicite** les pays de la région sahélo-saharienne pour leur engagement à coopérer dans le cadre du Processus de Nouakchott et les **encourage** à poursuivre et à intensifier les efforts engagés. À cet égard, le Conseil **attend avec intérêt** la tenue des réunions des chefs d'État-major et des Ministres de la Défense des pays de la région sahélo-saharienne pour examiner les concepts d'opération génériques pour les patrouilles conjointes et les unités mixtes, sur la base des expériences africaines et internationales pertinentes, ainsi que les modalités de renforcement des structures de coopération existantes et de toutes autres formes de collaboration entre les États de la région, conformément aux conclusions de la 3^{ème} réunion ministérielle du Processus de Nouakchott tenue à Niamey, au Niger, le 19 février 2014. Le Conseil, dans le contexte de la lutte contre Boko Haram, **attend également avec intérêt** la mise en œuvre des conclusions opérationnelles de la 5^{ème} réunion des chefs des services de renseignement et de sécurité des pays de la région sahélo-saharienne, tenue à Ouagadougou, au Burkina Faso, les 19 et 20 mai 2014 ;

14. **Exprime son appui** à la tenue envisagée d'un Sommet des pays participant au Processus de Nouakchott pour mobiliser un soutien politique accru au Processus et renforcer son appropriation par les pays de la région, et ce conformément aux conclusions de la réunion ministérielle de Niamey ;

15. **Exprime son appréciation** au Haut Représentant de l'UA pour le Mali et le Sahel, chef de la MISAHEL, l'ancien Président Pierre Buyoya, pour son engagement et ses efforts inlassables en faveur du dialogue et de la réconciliation au Mali, ainsi que pour la paix, la stabilité et la sécurité au Sahel en général. Le Conseil lui **renouvelle son soutien** et **l'encourage** à poursuivre et à intensifier ses efforts. Le Conseil **note avec satisfaction** les initiatives prises et les actions menées par la MISAHEL, dans le cadre de son mandat ;

16. **Entérine** le document portant Stratégie de l'UA pour la région du Sahel, qui offre un cadre approprié pour une action holistique et coordonnée de l'UA en appui aux efforts des pays de la région et en étroite coopération avec les acteurs régionaux, y compris la CEDEAO, et les partenaires internationaux concernés. Le Conseil **exhorte** les États membres de l'UA et les partenaires

internationaux à apporter un appui politique, financier et technique à la mise en œuvre effective de la Stratégie de l'UA. À cet égard, le Conseil **encourage** la Commission à poursuivre et à intensifier son interaction avec l'UE en vue de mobiliser un appui financier, dans le cadre de la Facilité pour la paix en Afrique ;

17. **Demande** à la Présidente de la Commission de tenir le Conseil régulièrement informé de l'évolution du dialogue inclusif inter-malien et de la mise en œuvre de la Stratégie de l'UA pour la région du Sahel ;

18. **Décide** de rester activement saisi de la question.